



DATE : 21 septembre 2022

## Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Jonas Saugy

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 29 Conseillers généraux      majorité = 15      Quorum atteint

Excusée : Mme Chantal Pache

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jonas Saugy
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 6 juillet 2022
3. Election d'un membre du Conseil Général à la commission d'aménagement du territoire et des constructions pour la période administrative
4. Présentation de la planification financière d'investissements 2023-2027
5. Présentation et approbation des statuts de l'ADIS-Broye
6. Présentation du projet Senior+
7. Informations communales
8. Divers

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JONAS SAUGY**

M. le Président Jonas Saugy salue M. le Syndic et les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public. C'est avec plaisir qu'il souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette 42<sup>ème</sup> séance du Conseil Général.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

Comme le veut notre calendrier et comme mentionné dans la convocation, c'est lors de cette séance de septembre que la planification financière des cinq prochaines années nous est présentée. De plus nous aurons notamment une présentation du projet Senior+ mis sur pied par le conseil des seniors, dont nous avons déjà vu le fruit de leur travail avec la proposition de cours gratuits pour rester dans le coup au niveau des moyens de paiements en ligne par QR code par exemple et, sauf erreur, le premier de ces cours a eu lieu ce matin même. Par ailleurs, il tient à remercier encore une fois M. Jonathan Rey pour son engagement au sein

DATE : 21 septembre 2022

du Conseil Général qu'il a quitté pour cause de déménagement. Suite à cette démission, c'est Mme Géraldine Cantin qui a été nommée au sein du groupe « Unité communale » pour le remplacer. De plus, M. Didier Mast, pour le groupe « Alliance de gauche » ayant été assermenté siège ce soir à nos côtés. Il propose d'applaudir ces deux personnes pour leur souhaiter la bienvenue.

Il tient à faire part des condoléances de la part du Conseil Général à M. Olivier Joye qui a perdu son père récemment.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail du 6 septembre 2022, par avis dans la FO no 36 du 9 septembre 2022 et par affichage aux piliers publics communaux.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Comme cela a été fait lors de nos dernières séances, une fois la parole donnée, il propose de garder la forme simplifiée pour s'adresser au conseil à savoir M. le Président, chers toutes et tous, et il rappelle également que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Il passe au point

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 JUILLET 2022**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarques ou question, le procès-verbal est soumis au vote sans modification et est accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire communale et administratrice communale Mme Sylvia Bersier pour ce procès-verbal.

## **3. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Président Jonas Saugy nous informe que suite à la démission de M. Jonathan Rey, faisant partie de la commission et représentant du groupe « Unité communale », ce groupe doit nous présenter un nouveau candidat pour ce poste. Il invite Mme Géraldine Cantin à se prononcer au nom du groupe « Unité communale ».

Mme Géraldine Cantin nous informe que suite à la démission de M. Jonathan Rey, le groupe « Unité communale » propose M. Gaël Bersier pour le remplacer au sein de la commission d'aménagement du territoire et des constructions. Professionnellement actif dans le domaine de la construction, il saura mener à bien les tâches qui lui seront confiées. Elle remercie Gaël pour son engagement et sa motivation.

M. le Président Jonas Saugy la remercie et demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas, il propose de passer au vote pour la nomination de M. Gaël Bersier à ce poste.

**Vote :**

**Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0**

DATE : 21 septembre 2022

**M. Gaël Bersier** est élu à l'unanimité à la commission d'aménagement du territoire et des constructions pour la période administrative 2021-2026 par acclamation.

#### **4. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS 2023-2027**

M. le Président Jonas Saugy relève que chacune et chacun a eu accès aux documents concernant cette planification financière. Il donne la parole à M. Alex Glardon, responsable des finances.

M. Alex Glardon demande, en préambule, à chacun de se référer au message concernant les bases légales liées à la planification financière. Il relève que son utilité est grande pour le pilotage des finances d'une commune car la planification financière, qu'elle soit d'investissements ou fonctionnement, permet de visualiser à court et moyen terme l'évolution des besoins en financement indispensable aux tâches qui lui incombent. Ce soir, le Conseil Communal présente la planification financière d'investissements 2023-2027 qui est basée sur les objectifs de législature et sur les projets à venir au sein de notre commune. Il faut toutefois bien comprendre que nous ne sommes pas, à ce stade, en train de présenter un budget ou une demande de crédits d'investissements. La planification financière représente uniquement une feuille de route stratégique, à mettre en perspective avec les capacités économiques d'investissements de notre commune, respectivement les capacités d'endettement.

Pour reprendre le message, il rappelle que la planification financière de fonctionnement ne peut, en l'état, être établie tant les différences entre les plans comptables sont grandes depuis l'introduction du MCH2. Le Conseil Communal pense toutefois remédier à cette situation dès 2023 en confiant l'établissement de la planification de fonctionnement à 5 ans à un organisme externe ayant développé un logiciel dédié. Plusieurs communes l'utilisent déjà, et ceci à leur entière satisfaction.

Nous aurons également une meilleure vue sur la projection de nos recettes fiscales qui nous permettra, nous l'espérons vivement, de pouvoir ajuster au mieux notre taux d'impôt par rapport aux besoins de notre ménage communal.

Il entre maintenant dans le vif de cette planification financière d'investissements. Cette dernière se distingue par un montant global d'investissements futurs de Fr. 27'520'000.-.

Ce montant est fortement influencé par l'étude de potentialité relative à l'aménagement de la parcelle 170. Il précise encore que le Conseil Communal présente volontairement l'estimation la plus haute en termes de coûts. La répartition prise globalement par dicastère se décompose comme suit :

- Fr. 20'740'000.- Urbanisation de la parcelle 170
- Fr. 4'500'000.- Mesures liées à la mobilité
- Fr. 1'280'000.- Routes et trottoirs communaux
- Fr. 850'000.- Eaux et épuration
- Fr. 150'000.- Révision du Plan d'aménagement local

Cette planification financière des investissements tient compte :

- ✓ Des objectifs définis par le Conseil Communal pour cette législature
- ✓ Des investissements indispensables pour notre commune
- ✓ Des entretiens réguliers de nos infrastructures

Ceci étant, même si le montant paraît très important, il faut toutefois le mettre en perspective avec le fait que nous parlons ici d'investissements pour plusieurs générations de nos concitoyens. Ces investissements sont aussi en lien avec la taille de notre commune qui

DATE : 21 septembre 2022

comptera bientôt 1900 habitants et qui ne cessera certainement pas d'être attractive à futur avec notamment, la présence de la gare CFF, notre position géographique très bien située, et bien évidemment l'ouverture récente du CO. Enfin, nous parlons d'investissements destinés à nos enfants et peut-être à nos aînés. Il s'agit de l'essence même du bien vivre dans une communauté : ses enfants, ses familles, ses seniors. A côté des charges liées de plus en plus grandes, nous avons heureusement encore de quoi investir pour nos habitants.

Il nous présente les chiffres dans le détail, par dicastère et par investissement propre. Tous ces chiffres ainsi que les commentaires s'y rapportant se trouvent dans le message. Nul besoin d'y revenir hormis quelques précisions sur les postes les plus importants à savoir :

Concernant le coût global dédié aux mesures de mobilité, il tient compte de l'ensemble des mesures proposées dans l'étude à l'exception notable de celles touchant le secteur de la gare CFF où nous ne sommes pas propriétaires du fonds et donc, par définition, pas maîtres de la situation. Le Conseil Communal a reporté, dans le tableau, le montant global sans planification dans le temps s'agissant encore de déterminer dans quel ordre de priorité ces mesures doivent être entreprises.

Au chapitre des bâtiments et infrastructures, le montant total des investissements est repris de l'étude de potentialité relative à l'aménagement de la parcelle 170. Il précise encore que le Conseil Communal présente volontairement l'estimation la plus haute en termes de coûts. Ceci étant, même si une école ne peut être financée que par les deniers publics, il faut tout de même ajouter que, selon le programme qui sera retenu pour les autres objets, cela peut l'être par d'autres formes de financement, par ex de type «partenariat public-privé», ceci pour atténuer l'impact sur notre capacité financière d'investissement. Il s'agit donc de prendre ces montants avec tout le recul nécessaire et en tenant compte également que les montants inscrits dans cette planification le sont hors subventions.

Dans un même esprit de prudence, le Conseil Communal n'a pas jugé pertinent à ce stade de définir la planification au niveau du temps. Il est conscient que certains investissements pourraient même intervenir au-delà de 2027. Le Conseil Communal est en effet en train d'analyser les rapports des groupes sur ce sujet et, en fonction de ces retours, il s'agira par la suite de définir un programme et les priorités qui en découlent.

Les membres du Conseil Communal restent à disposition pour apporter toute précision utile sur l'un ou l'autre des postes touchant leur dicastère.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Glardon pour la présentation de cette planification et donne la parole à Mme Emilie Saugy pour la lecture du rapport de la commission financière sur cette planification et nous soumettre son préavis sur les investissements prévus.

Mme Emilie Saugy nous informe que suite au passage à MCH2, le Conseil Communal a choisi, cette année encore, de nous présenter uniquement une planification financière d'investissements. En effet, la comparaison entre l'ancien plan comptable et le plan comptable actuel rend difficile l'élaboration d'une planification financière de fonctionnement de qualité. Le Conseil Communal, en collaboration avec l'organe de révision, analyse différentes options afin de rendre cette comparaison possible dans le futur.

La commission financière a étudié avec attention les documents remis en relation avec la planification financière d'investissements 2023-2027. Elle comprend les futurs investissements projetés et nécessaires à un développement régulier de notre commune jusqu'en 2027.

Selon le tableau des investissements prévus (Fr. 27'520'000.-), elle relève une projection de 11 nouveaux investissements pour Fr. 22'610'000.- et Fr. 4'910'000.- constituent des investissements déjà prévus pour la période 2022 à 2026.

Les nouveaux investissements planifiés sont :

DATE : 21 septembre 2022

1. Collecteur Chemin des Frossailles et Sécheron (Fr. 80'000.-)
2. Adduction eau Grange-des-Bois (Fr. 170'000.-)
3. Route Impasse du Sécheron (Fr. 120'000.-)
4. Mesures mobilité (Fr. 4'500'000.-)
5. Bâtiments et social (7 postes pour un total de Fr. 17'740'000.- et Fr. 3'000'000.- déjà prévu)

La commission financière tient à relever que les 7 postes concernant le nouveau complexe scolaire et les bâtiments séniors (parcelle 170) sont encore au stade d'étude. Il est important de garder à l'esprit que les Fr. 20'740'000.- indiqués sur la planification financière sont estimés dans une fourchette haute, basés sur les variantes les plus coûteuses ressortant de l'analyse de potentialité du terrain qui nous a été présentée lors du Conseil Général de juillet dernier. Il en est de même pour les Fr. 4'500'000.- ressortant de l'étude de mobilité.

En tenant compte que la capacité financière de notre commune devra être suivie de près, la commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée et ambitieuse de la planification financière d'investissements 2023-2027.

La commission financière remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour l'élaboration du plan financier d'investissements ainsi que pour les réponses et approfondissements apportés lors de la séance du 29 août 2022.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Saugy et donne la parole à l'assemblée.

Mme Vanessa Currat relève que le groupe « Unis pour Cugy » a pris note du message du Conseil Communal en lien avec le plan financier 2023-2027 et relève que malheureusement il ne s'agit pas d'un plan financier comme cela a été souligné mais seulement d'une liste d'investissements prévus qui ne permet donc pas de répondre aux missions d'une planification comme souligné par le conseiller communal, qui se veut d'être un outil permettant d'offrir une visibilité sur l'avenir de la commune et d'être un outil d'aide à la décision. Il doit normalement comporter un volet sur le fonctionnement, comme les charges, les revenus, l'endettement de la population, définir les projets d'investissements ; il doit permettre de faire une projection de l'évolution de la population, de définir les taux de croissances, des charges, des revenus et de l'endettement. Tous ces éléments, évidemment, comme précisé visant à avoir une appréciation des finances communales permettant de répondre à des questions telles que quelle est la marge de la commune pour les investissements ? Devons-nous baisser ou augmenter les impôts ? Devons-nous augmenter les taxes ? Identifier d'éventuelles difficultés financières, bref c'est un outil d'alerte et de conduite. Sur l'aspect uniquement planification d'investissements, malheureusement il faudrait pour cela pouvoir faire la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et ce programme d'investissements. En l'absence de cela il est difficile, même impossible de répondre à cet exercice. Le groupe « Unis pour Cugy » a bien noté les explications données depuis deux ans, du fait qu'avec MCH2, il n'est pas possible de faire cette comparaison ; en fait, en discutant avec le Service des communes, il n'y a pas de règle fixe par rapport à la façon dont on présente la planification ; ce qu'il faut c'est qu'elle permette cette projection. Il est noté qu'à partir de 2023 cela va arriver mais malheureusement on reste dans le flou et faire des commentaires sur seulement une liste d'investissements ce n'est pas un exercice très intéressant pour tout le monde. Néanmoins le groupe « Unis pour Cugy » a quelques questions sur la liste d'investissements :

→ Au point 1.1., Fr. 150'000.- relatif au PAL et prévu pour 2025, il réitère sa prise de position concernant l'inutilité de redémarrer un nouveau PAL, le nôtre ayant été approuvé

DATE : 21 septembre 2022

en 2015 et sachant qu'un PAL est fait pour 15 ans. Le groupe suggère donc de ne mettre aucun investissement sur le plan financier qui viendra plus tard pas avant au moins 2028.

- Concernant les points 5 et 7, ils ont noté tous les points relatifs aux fourchettes hautes, ils ont également noté l'ajout au point 5.6. d'un crédit d'étude de Fr. 150'000.- pour l'aménagement du centre de Vesin. Ils comprennent qu'il a été mis uniquement dans l'hypothèse où l'école de Vesin serait supprimée. Ils pensent cependant qu'une étude est aussi nécessaire pour la rénovation, voire l'agrandissement, des trois bâtiments de cette parcelle dans l'hypothèse que leur groupe souhaite, à savoir la conservation des deux sites scolaires avec même un potentiel d'agrandissement de celui de Vesin. Ils attendent donc de ce crédit qu'il vise à présenter ces potentialités.
- Pour le point 5.4. ils notent la rénovation du château pour Fr. 1'500'000.- mais avec une mention qui était dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire. Est-ce que ces travaux sont nécessaires ou uniquement liés en fonction d'un certain usage ? Ils aimeraient également voir, dans ce plan financier, un nouveau montant qui est relatif à la parcelle 170 mais qui ne correspond à aucune des variantes présentées et qui serait celui du maintien du bâtiment qui est le plus important sur cette parcelle actuellement et dont nous avons tous profité durant la bénichon 2022, à savoir la « Ferme à Moineau ». Ils auraient aimé qu'il y ait une variante avec une rénovation et la conservation de ce bâtiment.
- Pour le point 5.3. il y a un montant de Fr. 1'000'000.- qui est indiqué comme recouvrant le CAD centre village. Ils aimeraient savoir de quoi il s'agit.
- Pour le point 7.1. bâtiment seniors plus locatif, ils ont noté la mention « à voir le mode de financement » ! Ce commentaire a été adressé au départ en disant que tout le montant complet de ces Fr. 21'000'000.- ne serait pas forcément engagé par la commune néanmoins il a été noté que ce commentaire a été mentionné que pour ce bâtiment spécifiquement contrairement à un parking souterrain.

En conclusion, le groupe « Unis pour Cugy » ne peut donc que réitérer l'importance d'un vrai plan financier permettant un véritable débat et la possibilité de se projeter et pour eux, il serait plus pertinent de le présenter en décembre. Plusieurs indicateurs fournis par le canton étant à disposition des communes, souvent après septembre, et cela aurait un sens de faire cela en décembre.

M. Alex Glardon répond aux différentes questions :

- Concernant la planification de fonctionnement, il ne va pas rouvrir le débat mais précise que ce n'est pas une mauvaise volonté du Conseil Communal mais en l'état ce n'est pas possible. Il précise cependant que le Conseil Communal, lui-même, a besoin de ces informations et c'est pour cela qu'il va proposer, lors du budget, de prévoir un montant pour confier cette mission à un organisme externe.
- Concernant le point 1.1. la révision du PAL, ce montant a déjà été reporté en 2025 tout en sachant effectivement que c'est un petit peu aléatoire. On prend toutefois note de la remarque de Mme Currat mais nous l'avions déjà reporté de deux ans.
- Concernant les questions en lien avec le point 5, pour la rénovation du château nous avons effectivement mis un montant de Fr. 1'050'000.-, c'est dans l'hypothèse où les salles de classes devraient sortir et que l'on doit donner une autre affectation à ce bâtiment. Il faut aussi savoir que le château fait son âge et qu'il y aura probablement des travaux d'une certaine importance qui vont être entrepris ces prochaines années.
- Concernant le crédit d'étude pour l'aménagement de Vesin, effectivement c'est dans l'hypothèse où les salles de classes seraient réunies sur un seul site et pour la commune il est très important de donner une autre vie au site de Vesin et de le prévoir aussi, assez rapidement, en parallèle, à savoir ce qui pourrait être envisagé sur cette parcelle.

DATE : 21 septembre 2022

- Concernant les bâtiments « Seniors », on a effectivement parlé de l'hypothèse d'un mode de financement différent, simplement parce qu'on ne veut pas prélever notre capacité financière. Il existe différents modèles, lesquels devront être étudiés si on va de l'avant avec ce projet tout en gardant la maîtrise de la chose.
- Pour ce qui est de la « Ferme à Moineau », sa rénovation n'a pas été étudiée dans le projet et on prend note de cette sollicitation.
- Concernant le CAD, M. Bernard Grandgirard répond que c'est un point qui est apparu par le fait que l'on construise ou non quelque chose sur la parcelle 170. Dès le moment où nous allons entreprendre des travaux, les potentiels nouveaux bâtiments devront être chauffés et l'idée était de mettre en place un chauffage à distance. Les communes et toutes institutions de droit public ont l'obligation de mettre des chauffages avec des énergies renouvelables et on s'est aperçu dans cette étude qu'il y avait potentiellement des utilisateurs, consommateurs, dans l'entourage de la parcelle 170. Un montant a été estimé sur la base d'un potentiel qui peut bien sûr s'étendre. Ce montant fait l'objet d'une première réflexion et c'est une étude de faisabilité et non un projet.

M. Pierre-André Grandgirard intervient au nom du groupe « Equilibre » qui remercie le Conseil Communal pour cette présentation de la planification financière d'investissements 2023-2027. Pour une collectivité élaborer une planification financière d'investissements constitue toujours un exercice périlleux car il faut se projeter dans le temps avec toujours beaucoup d'incertitude et de facteurs dont on ne possède pas encore et toujours les tenants et aboutissants. De plus, les deux projets de génération que sont l'étude d'urbanisation du centre village à Cugy et l'étude de mobilité ne sont encore qu'au stade d'avant-projet et restent très difficile à chiffrer. L'exercice est donc d'autant plus scabreux. Cependant et c'est l'un des buts de la planification financière, cette démarche permet à chacun de se projeter vers les futures dépenses qui attendent notre commune en les priorisant de la meilleure manière. Cependant, outre les dépenses traditionnelles que sont l'entretien du réseau des routes communales et les investissements d'adduction d'eau et d'épuration, les investissements liés à nos deux études en cours dépasseront largement la capacité financière de notre commune. Il s'agira donc, pour l'exécutif communal et peut-être aussi dans une moindre mesure pour le législatif, de faire preuve de créativité et d'imagination pour permettre de financer nos ambitieux projets qui devront permettre une excellente qualité de vie aux générations futures et il est important de maintenir la cohésion sociale entre ses habitants et les entreprises qui font vivre nos villages. Sur ces considérations, le groupe « Equilibre » approuve avec satisfaction ce plan financier 2023-2027 tout en étant réaliste sur l'approximation de ce document.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a d'autres interventions sur ce point. Il relève que nous avons souvent entendu les mots « hypothèse, potentiel, incertitude », il faut donc bien garder à l'esprit et il faut vraiment le souligner, les études qui ont été présentées sont des études de potentialité et non des projets finis et il y a encore un gros travail qui doit être fait sur ces projets. Concernant la planification, il précise que c'est un exercice qui doit être fait une fois par année, selon la loi sur les communes, mais qui peut être modifiée à tout moment ; elle doit être maniable et informative, ce qui est très différent d'un budget. Plus de question on passe au point

## **5. PRESENTATION ET APPROBATION DES STATUTS DE L'ADIS-BROYE**

M. le Président Jonas Saugy nous informe que suite à la mise en place de l'ADIS-Broye qui est une association de communes, les statuts de cette dernière doivent être approuvés par tous les législatifs des communes concernées dont nous faisons partie. Ils ont déjà été approuvés par tous les exécutifs des communes le 1<sup>er</sup> juin 2022. Les statuts en question ont été transmis avec le message donc toutes les conseillères et conseillers communaux ont pu en prendre connaissance. Il donne la parole à M. Simon Torche afin de nous les présenter.

DATE : 21 septembre 2022

M. Simon Torche nous informe que suite à la mise en place de l'ADIS-Broye (Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye), les statuts de cette association doivent être approuvés par tous les législatifs des communes concernées.

Ces statuts ont été approuvés par les exécutifs des communes en date du 1<sup>er</sup> juin 2022. Il précise qu'il s'agit d'un projet cantonal de réorganisation de la défense incendie et des secours fait selon les risques et les dangers. C'est également la fin des frontières politiques puisque le bataillon servira toute la Broye. Il y a également un maintien du principe de milice avec plusieurs permanences. C'est également une obligation de former une association de communes mise en œuvre chez nous par le district de la Broye. Il nous fait un bref historique :

Les travaux ont débuté en mars 2019 avec une collaboration des pompiers entre communes. Depuis l'adoption des statuts en juin de cette année, certains travaux ont été lancés afin d'être prêts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour ce nouveau bataillon. Aujourd'hui l'ADIS est formée d'un comité transitoire composé de :

- Joël Bourqui, Président (Lieutenant de Préfet)
- Thierry Billieux (Vallon)
- Anne-Marie Durussel (Nuvilly)
- Rémy Grether (Montagny)
- Samuel Ménétrez (Estavayer)
- Fabien Monney (Cheyres-Châbles)
- Lia Rosso (Belmont-Broye)
- Simon Torche (Cugy)
- Jean-Michel Wyssa (Surpierre)

La commission financière transitoire est composée de :

- Cédric Béguin, Président (Ménières)
- Laurence Baliacas (St-Aubin)
- Violaine Bulliard (Châtillon)
- Serge Bongard (Gletterens)
- Claude Rüttimann (Sévaz)

L'Etat-Major transitoire est composé de :

- Patrick Michel, Président (Centre de renfort)
- Loïc Ballif (CSP Surpierre)
- Jean-Charles Criblet (CSPi Estavayer & environs)
- Jérémy Hayoz (CSPi Agnens)
- Steven Jauquier (CSPi Les Verdrières)
- Cédric Maradan (CSP Montagny)
- Raphaël Pillonel (CSP Cheyres-Châbles)
- Eric Rey (Fédération broyarde SP)
- Olivier Sansonnens (CSP Belmont-Broye)

La carte de l'ADIS-Broye au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui couvrira toute la Broye se présente comme suit : 6 bases principales, 7 bases secondaires, une compagnie JURA et une compagnie ALPES dont nous faisons partie. L'organigramme est également présenté. Pour les sapeurs, rien ne change, les bases principales restent avec les mêmes personnes. Pour terminer, il précise que l'association et ses statuts ont pour but de mettre en place l'organisation et la gestion du nouveau bataillon, assurer la mise en œuvre des objectifs de performance et s'assurer, dans les bases de départ, que tout soit mis en place à l'engagement et prendre les mesures nécessaires si besoin, assumer la formation régionale, assumer les charges liées à



DATE : 21 septembre 2022

l'intervention, accomplir d'autres tâches en lien avec les secours. Pour terminer, il ne va pas lire tous les statuts ce soir mais reste à disposition en cas de questions.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Torche pour la présentation et tout le travail effectué. Il demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de cette association ou de ces statuts. Ceci n'étant pas le cas, il soumet le point 5 : présentation et approbation des statuts de l'ADIS-Broye au vote.

**Vote :**

**Approbation : 25    Avis contraire : 4    Abstention : 0**

Les statuts de l'ADIS-Broye sont approuvés à la majorité.

**6. PRESENTATION DU PROJET SENIOR+**

M. le Président Jonas Saugy nous informe que comme demandé par la loi cantonale sur les seniors, la commune a mis en place un concept pour ses seniors par le biais de notre récente commission des seniors. Il donne la parole à M. Alex Glardon, conseiller communal en charge du dicastère, pour la présentation de ce concept.

M. Alex Glardon nous informe que l'art. 35 de la Constitution du Canton de Fribourg définit que «Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité». Fort de cette exigence constitutionnelle, le Grand Conseil s'est doté d'une nouvelle Loi sur les seniors qui est entrée en vigueur le 01.07.2016. A compter de cette date, les communes avaient cinq ans pour se doter d'un concept propre à chaque commune.

Cette loi sur les seniors poursuit trois objectifs :

- L'intégration des seniors dans la société.
- La reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences.
- Le maintien de leur autonomie.

De cette loi ont découlé des compétences et devoirs qui sont l'établissement d'un concept basé sur les besoins des aînés de la commune et la définition des mesures à mettre en place.

Pourquoi une politique en faveur des seniors ?

Si les 65 ans et plus vont quasiment doubler d'ici à 2035, on le voit dans le slide 9'200 seniors en 2035, c'est également le cas des octogénaires. L'amélioration constante des conditions de vie et les progrès de la médecine y sont pour beaucoup et cela doit nous réjouir en même temps qu'il s'agit d'un défi majeur pour notre société.

Pour notre commune, c'est aujourd'hui 76 octogénaires mais probablement un chiffre qui doublera également d'ici une quinzaine d'années. Le besoin de structures adéquates pour répondre à leurs besoins est donc urgent ! Bien évidemment, nous espérons fermement que d'ici là, la Broye se sera dotée de 2 nouveaux EMS de 90 lits chacun mais il est évident que le nombre de places ne suffira largement pas ! En précisant bien que l'EMS n'est pas une fin en soi, le maintien à domicile le plus longtemps possible étant évidemment la solution à privilégier absolument !

Par conséquent, afin de poursuivre l'objectif de garder nos aînés le plus longtemps autonomes, nous devons rapidement réfléchir à ces questions de société.

Le Conseil Communal s'est attelé à la tâche en lançant les bases de ce concept Senior+ dont voici le processus :

DATE : 21 septembre 2022

1. Constitution d'un Conseil des Seniors (CdS), composé de : Charly Haenni, Président, Nikki Overney, représentante du CG, Marlyse Bangerter, Rafaella Mascaro, Sylvie Marchon, Roger Ansermet, Jacky Bersier, Ernest Veth, Dominique Egger, Alex Glardon comme vice-président, représentant du CC. Lucie Naumann, apprentie au sein de l'administration.
2. Inventaire des actions existantes : gym des aînés, repas des aînés, sortie organisée par l'USL, les après-midis récréatifs.
3. Sondages et séance d'informations à l'intention de nos aînés : 2 sondages ont été réalisés dont a découlé une séance d'information.
4. Préparation du concept et du 1<sup>er</sup> programme d'actions.
5. Présentation du concept au Conseil Communal en juillet dernier et accepté par ce dernier.
6. Publication du 1<sup>er</sup> programme jusqu'à fin 2022 : 9 actions sont organisées jusqu'à fin 2022 et comptent déjà de nombreux inscrits. Ces mesures s'adressent en priorité aux habitants de Cugy et peuvent, si possible, s'ouvrir également à nos communes voisines, ceci toujours dans l'esprit de favoriser les échanges sociaux. Le programme a été distribué en tout-ménage il y a quelques jours. La 1<sup>ère</sup> table de bistrot s'est déroulée la semaine dernière à l'Ange et a déjà réuni un joli succès d'affluence. Et ce matin même, a eu lieu la 1<sup>ère</sup> session du cours «être et rester dans le coup en utilisant l'e-banking» avec 10 participants enthousiastes ! Il précise que ces actions sont ouvertes à toute personne dès 60 ans.
7. Préparation du programme 2023 et du budget : ce dernier est en cours de préparation ainsi que le budget qui sera présenté au Conseil Communal.

Les mesures par domaine d'action ont été présentées dans le message ; on peut simplement ajouter que certaines mesures sont très simples à mettre en œuvre, notamment les groupes de marche, les tables de bistrot, l'organisation de rencontres, conférences ou autres. A contrario, d'autres mesures s'inscrivent dans la durée et devront encore faire l'objet de réflexions pour y parvenir.

En conclusion, ce projet est parti sur de bons rails et, au nom du Conseil Communal, il se réjouit de constater l'enthousiasme de nos aînés et il est maintenant de notre responsabilité de les soutenir et de faire en sorte qu'ils puissent profiter encore longtemps des attraits de notre commune.

Maintenant que les actions ont débuté, l'étape suivante est de transmettre au canton le document formalisant notre concept Senior+ après que ce dernier ait été validé par le Conseil Communal. Pour terminer, il remercie encore très chaleureusement les membres du Conseil des seniors pour leur engagement très intense dans ce magnifique projet.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Glardon pour sa présentation et son implication. Il profite de remercier Mme Nikki Overney pour son engagement dans cette commission. Il demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de ce concept. Il souligne qu'il est très enthousiaste par rapport à ce concept qui a débuté au début de l'année et d'ici la fin de l'année il y a déjà 9 mesures qui ont été mises en place, donc c'est très positif. Des mesures immédiates et sur le long terme et il ne peut que saluer cet effort avec un esprit d'échange, de convivialité et d'ouverture puisqu'on peut même être plus jeune et intégrer le groupe, voir même venir d'ailleurs. Il remercie très vivement toute la commission des seniors et des gens impliqués.

Pas de questions on passe au point

## **7. INFORMATIONS COMMUNALES**

DATE : 21 septembre 2022

M. le Président Jonas Saugy donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Simon Torche nous informe que, comme mentionné dans la presse, un SlowUp sera organisé le 23 juillet 2023 dans la Broye. Il passera par Estavayer, Lully, Montet, Cugy, Payerne, Corcelles et Grandcour. Une commission SlowUp a été mise en place par le biais de l'USL avec un membre de chaque société qui souhaitait y participer, respectivement travailler pendant le SlowUp. L'objectif est de créer un endroit convivial, au centre village, à Cugy pendant cet événement. Ce SlowUp sera organisé chaque année fin juillet.

Concernant la commission culturelle, cette dernière organise le 7 octobre un apéritif culturel à partir de 17.30 h. à la salle polyvalente. Nous accueillerons par la même occasion les nouveaux habitants.

Pour terminer, les 24 et 25 mars 2023 aura lieu le 2<sup>ème</sup> Festival Court-Métrage organisé par la 3C. Plus d'information parviendra l'année prochaine.

M. le Président Jonas Saugy demande si au sein de la commission pour le SlowUp il y a une personne responsable des bénévoles ?

M. Simon Torche répond que la commission s'est rencontrée vendredi passé et qu'il n'a pas encore le retour sur leurs discussions. Il y a un responsable sécurité et un responsable animation qui sont obligatoires pour diriger les gens à Cugy pendant cet événement entre les organisateurs et les villages autour.

M. le Président Jonas Saugy suggère qu'il ne faudra pas hésiter à solliciter de l'aide au sein de la commune pour les bénévoles.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'en ce qui concerne la parcelle 170, nous avons bien reçu le retour des groupes qu'il remercie. C'est plus de 30 remarques, suggestions, demandes, questions ou propositions qui ont été transmises. Dès lors, le Conseil Communal n'a pas encore pu analyser tous les retours. Il précise qu'avec le bureau Berchier, une étude préliminaire a été faite, laquelle a permis de se rendre compte du potentiel urbanistique de cette parcelle. Il précise et rassure qu'il n'y a rien de figé avec cette étude qui est la première étape de notre projet. La deuxième étape sera la présentation au Conseil Général de l'analyse des rapports des groupes. Troisième étape : l'étude de faisabilité, présentation du cahier des charges avec intégration des remarques, définition des étapes et une idée des coûts. Quatrième étape : présentation au Conseil Général, pour validation, du cahier des charges qui servira de base à la procédure du projet. Cinquième étape : mandater un architecte pour organiser la procédure la plus adaptée, soit un concours d'architecte, soit un mandat d'étude parallèle ou une procédure sur invitation. Cela dépendra de l'ampleur du projet. Nous devons aussi nous déterminer sur le choix à faire : un projet complet sur toute la parcelle ou d'échelonner le projet, parking – bâtiment scolaire – CAD pour commencer. Le Conseil Communal espère pouvoir présenter des propositions au Conseil Général d'ici le mois de décembre ou alors au printemps prochain. Nous devons également prendre en compte le plan de financement. La sixième étape sera le lancement de la procédure et la désignation d'un projet avec l'aide d'un architecte. La septième étape : présentation du projet retenu au Conseil Général ainsi qu'à la population. Huitième étape : mandater le lauréat pour le chiffrage du projet en vue de l'exécution. Neuvième étape : présentation au Conseil Général du crédit de construction pour validation. L'objectif est la mise en service pour l'école en 2026.

M. Pierre-André Grandgirard nous informe que suite à la séance de présentation du 6 juillet dernier, le Conseil Communal a souhaité que les différents groupes représentés au Conseil Général se prononcent sous la forme d'un rapport de groupe. Durant la période estivale et dans un temps très réduit, les groupes ont dû digérer toutes ces informations et pondre un rapport de groupe à l'attention du Conseil Communal. Bien que cette démarche ait été

DATE : 21 septembre 2022

pertinente, elle a été quelque peu stressante pour les différents groupes par le peu de temps à disposition et durant une période de relâche. Les rapports sont certainement une aide à la décision pour le Conseil Communal mais doivent aussi permettre un débat d'idées au sein des groupes du Conseil Général et aussi parmi les citoyens. A cet effet, il souhaite que ces rapports soient rendus publics en étant par exemple mis sur le site internet afin que chaque groupe puisse en disposer afin de permettre ce débat d'idées qui lui paraît important.

M. Jean-Denis Borgognon pense que c'est une bonne idée et que c'est ce que va faire le Conseil Communal.

M. le Président Jonas Saugy précise toutefois qu'il faudra bien s'assurer que chaque groupe donne son aval pour transmettre leur rapport. Comme on l'a souvent dit, ces projets sont des grands projets qui vont prendre du temps.

M. Guido Flammer nous donne quelques informations

- Mobilité : la mobilité douce est un dossier en plein mouvement. Par exemple le passage sous l'autoroute qui était prévu en bas du Moulin-de-Glâne est plutôt abandonné parce que la commune d'Estavayer a prévu une autre liaison entre Bussy et Cugy. Le rehaussement vers l'église de la route cantonale a été abandonné car techniquement c'est trop compliqué et très coûteux. Les remarques concernant ce dossier sont assez unanimes sur les mêmes points. Elles ont été transmises au bureau Team+ qui fera un nouveau dossier que nous aimerions soumettre au Conseil d'Etat et des services pour connaître leur point de vue sur notre étude de mobilité, ceci pour voir ce que l'on peut faire et à quel moment.
- Le Conseil Communal étudie pour trouver des solutions aux inondations répétées sur le territoire de notre commune.
- Concernant les travaux de la Ruelle du Bugnon, ces derniers sont pratiquement terminés et ceci dans un temps relativement court. Le goudronnage est prévu demain dès 6.00 h. ; ils vont essayer de réaliser ces travaux en un jour mais si ce n'est pas le cas, ils termineront vendredi.

M. Yannick Bersier donne quelques informations sur les travaux qui s'effectuent sur notre commune depuis le mois d'août de cette année. En premier à la sortie de Cugy en direction de Montet, il s'agit du bouclage d'eau prévu qui avait commencé lors des travaux du CO ; le Conseil Communal avait profité de tirer une conduite d'eau depuis le Chemin des Prés pour aller à la salle, pour la relier à la chambre du GRAC qui se situe sur la parcelle de M. Pierre-André Grandgirard. Ce bouclage avait été réalisé lors de la construction du CO jusqu'au bout du terrain de foot, près du quartier du Morvan, et ensuite nous avons dû arrêter ce bouclage qui faisait partie de la même mise à l'enquête que l'arrêt de bus. Et comme pour l'arrêt de bus il y a eu un recours et que ce projet a été abandonné, nous avons dû procéder à une nouvelle mise à l'enquête pour l'adduction d'eau, chose faite fin juin, début juillet, et nous avons pu obtenir ce permis pour finaliser ce bouclage. Nous avons profité de faire ces travaux lorsque les parcelles étaient libres de récolte ; il remercie les propriétaires et exploitants de ces parcelles pour leur flexibilité et collaboration durant ces travaux.

Les deuxièmes travaux qui ont débuté à la mi-août sont la mise en séparatif de la Ruelle du Bugnon, travaux qui sont terminés et comme l'a mentionné M. Flammer, la pose du tapis est prévue demain. Il remercie également les bordiers de cette ruelle pour leur flexibilité et collaboration durant ces travaux.

M. Bernard Grandgirard

- Le Lien : un groupe de travail est maintenant en fonction et travaille sur la prochaine parution qui devrait voir le jour fin octobre-novembre sous une toute nouvelle forme. Il profite de passer un appel aux membres du Conseil Général si quelqu'un souhaiterait participer à l'élaboration d'un article ou contribuer à ce travail, il est bienvenu. Aujourd'hui

DATE : 21 septembre 2022

il n'y a pas une commission figée ou bloquée, il y a un petit groupe de citoyens qui s'est mis à disposition avec notre administration, donc toute personne est la bienvenue.

- La commune a été contactée par le GYB qui organise avec les élèves des PPC qui sont des projets professionnels concrets. Ils font travailler un groupe d'élèves du GYB sur des projets en lien avec des entreprises ou des communes et ils nous ont sollicités pour savoir si nous avons un projet à leur proposer. Après réflexion au sein du Conseil Communal, ce dernier a proposé un projet qui a été félicité par le GYB, qui est de faire une réflexion sur les parcours de mobilité douce mais des parcours utilisateurs ; nous en avons déjà dans la commune mais il y a possibilité de compléter et probablement d'intégrer plusieurs utilisateurs, notamment les vélos, les cavaliers et finalement réussir à former des parcours. Nous verrons jusqu'où va aller ce travail de projet professionnel concret qui va démarrer tout prochainement et durer jusqu'à fin avril, début mai de l'année prochaine. Ces jeunes, dont certains habitent notre commune, auront des contacts avec des groupements utilisateurs potentiels de nos parcours.
- Le Conseil Communal a souhaité effectuer un sondage auprès des communes voisines fribourgeoises de 1'500 à 2'500 habitants, sondage qui porte sur le fonctionnement des administrations et des autorités. Composition du personnel, les rétributions éventuelles, et ce sondage permettra de comparer notre commune aux communes voisines, aidera également à l'établissement du prochain budget et permettra également de planifier sereinement l'avenir et pouvoir anticiper les futurs changements. Les résultats seront également transmis aux communes qui auront participé à ce sondage.
- Pour terminer il nous informe que notre apprentie de l'administration, Mme Lucie Naumann, est en arrêt maladie pour cause d'opération, ceci pour environ deux mois. On lui souhaite bon rétablissement. Notre administration, par cette absence, se retrouve un peu sous pression, notamment sous les horaires d'ouverture dues notamment aux horaires de l'agence postale. Il tient à remercier les 3 collaboratrices présentes ce soir, pour leur engagement important ces derniers temps. Elles ont du travail et si d'aventure parfois un après-midi l'administration communale est fermée, ce n'est pas que nos collaboratrices ne travaillent pas mais qu'elles essaient d'avoir un moment de calme pour travailler.

M. le Président Jonas Saugy remercie le Conseil Communal pour ces informations et se réjouit de voir la nouvelle version du journal communal et du résultat du projet PPC et bien sûr il se joint aux remerciements pour tout le travail de l'administration.

## **8. DIVERS**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Nicole Schorro relève qu'elle arrive un peu à brûle pourpoint avec sa remarque après ce que M. le Syndic a dit tout à l'heure, elle tient toutefois à faire sa remarque. Les horaires d'ouverture du bureau communal pendant la période estivale se limitaient uniquement au matin cela pendant deux semaines. Ce constat lui a fait se poser la question suivante : qu'en est-il de l'office postal durant ces après-midis ? Il n'y a que les personnes qui ne travaillent pas en cette première période de journée qui peuvent venir retirer un recommandé ou un colis ou faire toute autre chose que l'on peut faire au guichet. Les autres personnes actives, celles qui partent le matin et rentrent le soir, se trouvent un peu désemparées. Pour ceux qui vont répondre que l'on peut accepter une distribution sans signature, elle répond qu'un colis signature a toute sa signification et elle ne souhaiterait pas laisser un tel colis toute la journée devant sa porte. Cela dit, compte-tenu du nombre d'employées au bureau communal, bien qu'elles aient beaucoup de travail, n'y aurait-il pas moyen de faire un tournus afin que le service postal puisse être ouvert au moins deux après-midis dans la semaine ou au moins une fois dans la semaine. Car se retrouver toute une semaine sans

DATE : 21 septembre 2022

l'office postal lorsqu'on travaille toute la journée, c'est compliqué. Elle demande d'y réfléchir pour l'année prochaine.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Schorro et demande si quelqu'un souhaite réagir au sein du Conseil Communal.

M. Bernard Grandgirard répond qu'il peut comprendre que ce n'est pas évident, lorsqu'on attend un colis ou un recommandé mais ce n'est pas non plus par paresse que le bureau était fermé. Nous avons une petite structure entre l'administration communale et l'agence postale. L'agence postale a été reprise par soucis d'un service public et si nous nous comparons avec d'autres communes, nous avons un bureau communal qui est beaucoup ouvert par rapport à d'autres communes voisines. Concernant l'agence postale, s'il y a besoin de certains services postaux, bien entendu pas pour un colis ou recommandé, on peut également se rendre dans une commune voisine. Nous serons bien entendu attentifs mais c'est aussi ce pourquoi nous voulons nous comparer à d'autres communes, comparer les services que l'on donne à nos citoyens et en relation avec la prestation il y a aussi les coûts. Finalement le budget sera aussi là pour anticiper et planifier l'avenir. Le Conseil Communal se pose déjà ces questions, non pour vouloir anticiper l'éventuelle retraite de l'une ou l'autre personne au sein de notre administration, mais quand même de manière concrète il se pose la question car dans un horizon de 5 à 6 ans nous serons confrontés à ces changements mais tout cela fait partie des réflexions. Merci de la remarque et on tiendra compte de peser tous les intérêts des citoyens et de notre administration. Nous ne souhaitons pas que l'une ou l'autre de nos collaboratrices aient un souci de santé dû à une surcharge de travail. Actuellement, il ne cache pas qu'elles sont sous pression et qu'elles font tout ce qu'elles peuvent pour servir l'ensemble de la population.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas il profite de rappeler la conférence organisée par la commission climat-énergie « rénover son bâtiment » qui aura lieu le 5 octobre prochain dans la salle polyvalente et demande à tout en chacun de profiter de s'inscrire à cette conférence dont le contexte actuel, au point de vue énergétique, est assez compliqué, et trouve dommage de s'en priver et d'avoir la possibilité d'en discuter avec des experts. Le thème est assez large et les experts resteront à disposition après la conférence pour toutes questions sur le sujet.

L'assemblée n'ayant pas d'autres divers, il remercie l'assemblée tous les participants pour le bon déroulement de cette 42<sup>ème</sup> séance et comme indiqué la dernière fois, il demande à chacun de donner un coup de main pour ranger la salle avant de profiter du verre de l'amitié.

La séance est levée, il est 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Jonas Saugy

La Secrétaire :

Sylvia Bersier